



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

REÇU  
03 JUN 2021  
S/P ROCHEFORT

D21.231

MARCHES PUBLICS  
**MODIFICATION DE MARCHÉ N°1**

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Ville de ROYAN  
Hôtel de Ville - 80 avenue de Pontailac - CS 80218 - 17200 ROYAN Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL AKTAS  
9, avenue Paule Marraux  
17300 ROCHEFORT  
sarlaktas@gmail.com  
Tél. : 06 69 11 56 78  
Télécopie : aucun  
SIRET : 514 028 786 000 28

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

« REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT »  
Lot n°11: « Carrelages - Faïences »  
N° de marché 19.1.4.001-011 – Décision n°D.19.040-011

■ Date de la notification du marché public : **18 février 2019**

■ Durée d'exécution du marché public : **21 mois**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la T.V.A. : ..... **20 %**
- Montant H.T. : ..... **336 322.56 €**
- Montant T.T.C. : ..... **403 587.07 €**

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

En référence au planning modifié établi par l'OPC, joint au présent rapport, la durée du marché initial est portée de 21 mois à la fin des travaux prévus maximum au 18 mars 2022. Cet allongement est lié aux causes suivantes :

- Le désamiantage supplémentaire a été rendu nécessaire par la découverte d'amiante non visible avant le diagnostic démolition ;
- La pandémie sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné un arrêt du chantier dès le 17 mars 2020. Les travaux ont pu reprendre progressivement avec un protocole sanitaire dès juin 2020 ;

- L'absence répétée d'offres reçues pour le lot 14 « Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie Sanitaire », malgré plusieurs procédures relancées successivement pour trouver une entreprise, a entraîné d'abord une notification tardive du marché au 18 juillet 2019 à l'entreprise Hervé Thermique. Puis, devant l'absence des plans d'exécution demandés par Hervé Thermique au bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS), il a fallu procéder au changement du BET Fluide suite à la défaillance du bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS) qui n'a pas été en capacité de fournir à l'entreprise Hervé Thermique les documents d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux. C'est pourquoi, le maître d'ouvrage, en accord avec la maîtrise d'œuvre, a confié, par courrier du 20 juillet 2020, la Mission EXE à Hervé Thermique (titulaire du lot n°14), lequel a rendu les études en décembre 2020.

■ Justification juridique de l'avenant – Clause de renonciation à recours de l'attributaire du marché :

Le présent avenant (modification de marché) est justifié par les dispositions de l'article 139-3° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché ayant fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence antérieur à la date du 01 avril 2019 correspondant à l'entrée en vigueur du Code de la commande publique, il demeure régi par les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de celles de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, conformément à l'article 16-1° du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique selon lequel :

« Les dispositions du présent décret s'appliquent :

1° Aux marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication depuis le 1er avril 2019 ».

Le titulaire du marché renonce à tout recours, toute réserve, toute réclamation ou toute demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date de signature du présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

OUI  NON

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
TEKIN EROL Gérant	ROCHEFORT LE 31/05/2021	 <b>SARLAKTAS</b> 9, Avenue Paul MARRAUD 17300 ROCHEFORT Siret 514 025 786 00023 - NAF 4333Z N° TVA intr. FR 61 514 025 786

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A ROYAN, le ..02..JUN.2021

Signature  
(Représentant du pouvoir adjudicateur)



Le Maire,

Patrick MARENGO

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*